

ANNEXE AU RAPPORT GESTION DE L'EAU ADEL

A l'intention des adhérents de l'ADEL

Nous avons fait le tour d'horizon des différents fabricants de recyclage et en avons sélectionnés 6 après les avoir audité. Cette sélection n'est pas exhaustive et pourra à l'avenir s'enrichir avec des nouveaux fournisseurs.

Il y a 2 catégories de systèmes de recyclage :

- Bactériologique
- Physico chimique

Avant toute chose, il est nécessaire d'avoir une bonne décantation des boues (fosses des pistes suffisamment grandes) et nettoyage réguliers 2 à 4 fois par an

BACTERIOLOGIQUE :

Le système bactériologique reprend le même principe qu'une station d'épuration.

Après la première phase de décantation dans les débourbeurs de pistes, l'eau polluée arrive dans une cuve de débouillage, ensuite va dans une cuve de biologie pour alimenter une colonie de bactéries naturelles ou de synthèse qui se nourrissent de cette pollution et prolifèrent grâce à des supports « type éponges ou autres » qui fixent les bactéries et augmentent leur prolifération. Pour un bon fonctionnement une centrale d'oxygénation est installée avec des buses dans la cuve, l'eau une fois débarrassée de la majeure partie de sa charge polluante passe dans une autre cuve de filtration finale dite « clarification » avant d'être renvoyée, à travers un filtre à sable ou microbilles, dans le circuit d'alimentation des installations de lavage. Ces systèmes nécessitent d'enterrer des cuves suffisamment grandes (de 8 à 12 m³ suivant les débits de traitement) pour laisser le temps aux bactéries de « digérer » les différentes matières et hydrocarbures.

L'eau traitée subira une désinfection au chlore ou/et lampe UV, avant d'être envoyée vers les appareils de lavage.

Les très faibles rejets d'eau polluée vers le réseau d'assainissement doivent passer par un séparateur d'hydrocarbure pour être en conformité avec la loi française.

Aucun produit chimique utilisé, coût de maintenance réduit mais coût d'électricité élevé (oxygénation).

PHYSICO-CHIMIQUE :

Avec ce système, il est impératif, que l'eau polluée passe par un séparateur d'hydrocarbure (- de 5 mg/l) suffisamment dimensionné et nettoyer **tous les 6 mois**.

Après le séparateur installer un débourbeur d'une bonne profondeur (- de 500 litres suffit) afin de capter les quelques résidus de matières lourdes qui seraient passer à travers le séparateur (le faire vider en même temps que les fosses des pistes de lavage)

Ensuite, enterrer une cuve de 1000 L comprenant une pompe de reprise qui enverra l'eau vers le système de recyclage.

Plusieurs modèles existent :

- soit avec des produits coagulants / flocculants dont la propriété est de rassembler en amas solides les matières en suspension dans l'eau, ce qui permet de les recueillir plus facilement. Cela génère des boues qu'il faudra faire enlever et traiter. S'ensuit généralement une phase de une ou plusieurs filtrations.
- soit avec une série de gros filtres contenant différents médias filtrant qui sont auto-nettoyant.

L'eau traitée subira une désinfection au chlore ou/et lampe UV, avant d'être envoyée vers les appareils de lavage.

Le prix de revient de la maintenance est plus élevé que pour le bactériologique (achat des produits) mais l'électricité est beaucoup moindre.

CHOIX DE REUTILISATION DES EAUX

Afin d'optimiser le taux de réutilisation d'eau recyclée dans les portiques, vous pouvez récupérer les eaux usées des pistes HP, dans ce cas la réutilisation d'eau sera de +- 90 % Nous évitons aussi, d'installer un 2ème séparateur d'hydrocarbures, mais attention :

- Dans notre rapport GESTION DE L'EAU nous vous avons mis en garde quant à la récupération des eaux usées des pistes HP (problèmes de possibles pollutions diverses). Nous vous conseillons de sensibiliser votre clientèle en apposant des affiches sur toutes les pistes de lavage qui stipule l'interdiction d'effectuer des vidanges et de déverser divers produitssous peine de poursuites.
- Pour l'instant, nous ne conseillons pas d'utiliser l'eau recyclée pour le lavage HP, l'économie d'eau n'étant que de 50 % environ car il est **fortement déconseillé** d'utiliser de l'eau recyclée dans les adoucisseurs et cartouches d'osmose, les rinçages se feront donc avec de l'eau propre. De plus, à ce sujet, la législation avec les ARS n'est pas claire. (problème de bactéries dans l'eau ? Peu probable étant donné que tous les systèmes de recyclage possèdent une désinfection à la sortie du traitement).

Le comparatif entre les différents fournisseurs vous guidera dans votre choix en terme de qualité de l'eau, équipements, VRD, maintenance et prix des systèmes.

Le groupe de travail n'a pas vocation à donner **son avis sur le choix d'un fournisseur**, il appartient à chacun de se faire sa propre opinion.

AIDES ET SUBVENTIONS :

Après avoir sélectionné votre fournisseur et avoir en main un devis pour le recycleur, les VRD, l'électricité, la plomberie :

- 1) Assurez-vous auprès du service de l'urbanisme de votre ville que vous avez bien le droit d'installer soit un local technique; soit un container. La plupart du temps, il faudra faire une demande préalable de travaux (délai moyen 2 mois)
- 2) Prenez contact auprès de l'agence de l'eau de votre Région pour avoir accès au formulaire de demande d'aide. Suivant les Régions, les subventions sont très variables mais vont de 40 à 60 % de la totalité du projet. Dans certains cas la subvention est limitée à une certaine somme, exemple 30 000 €.

A minima, vous devrez fournir :

- la convention de déversement obtenue auprès de votre fournisseur d'eau (normalement chaque station a dû obtenir ce document pour avoir le droit de déverser les eaux sales)
- La consommation d'eau annuelle
- 3 derniers bilans
- Les devis des différents intervenants

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous auriez besoin.